

cegid

TAX



Moderniser le pilotage fiscal.

Ou comment transformer le risque fiscal en opportunité financière pour votre entreprise

www.cegid.com

sommaire

03	Édito
04	Ouvrir l'œil. 7 risques fiscaux
06	Les grands enjeux de la gestion fiscale
10	Le vrai défi de la fiscalité locale
12	Avis d'experts
14	4 attitudes incontournables
16	Réorganisez votre fonction fiscale
19	Conclusion

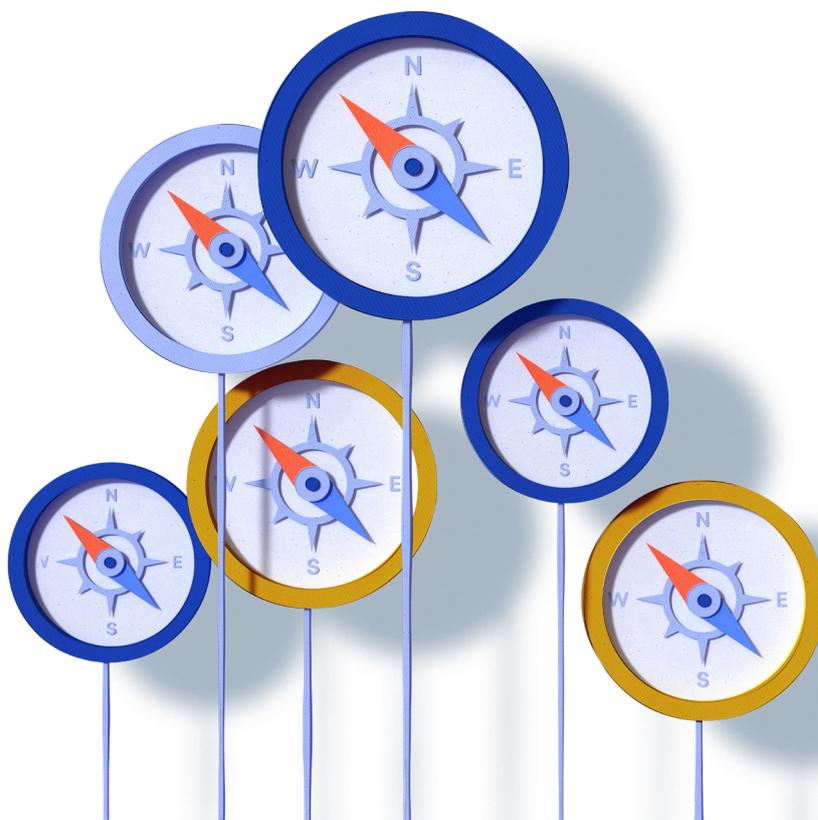
Édito

Ne craignez pas la fiscalité. Elle est complexe, mouvante, parfois opaque, mais vous pouvez aujourd'hui, grâce au digital et à l'intelligence artificielle, repenser vos processus et optimiser votre pilotage fiscal.

Dans un contexte global de transformation de l'activité économique, la fiscalité doit faire l'objet d'une attention au moins aussi importante que celle que vous portez à la comptabilité ou au cash-flow.

Les solutions de gestion fiscale se modernisent et vous pouvez compter sur des éditeurs pour assurer la conformité de vos opérations et répondre aux nouvelles exigences de l'administration.

C'est tout l'objet de notre guide pratique dédié aux directeurs financiers. Comment considérer les risques fiscaux et quelles stratégies définir pour automatiser, fluidifier et améliorer votre gestion fiscale ?





Ouvrir l'œil. 7 risques fiscaux¹

1. Le risque sur les transactions

Une transaction complexe ou non récurrente entraîne des incertitudes fiscales. Attention à celles qui éveillent les soupçons de l'administration fiscale.

L'exemple : les transactions intra-groupe comportant des reclassements d'actifs avec retenue à la source à l'étranger.



2. Le risque de situation

Certaines situations augmentent le niveau de risque, et ainsi la probabilité de survenance d'un contrôle ou d'un redressement.

L'exemple : une entreprise qui évolue dans un secteur mal réputé (export de pièces automobiles par exemple) génère un crédit chronique de TVA ou d'IS ou dépose des déclarations incohérentes.



3. Le risque opérationnel

Une chaîne est aussi forte que son maillon le plus faible. Il est nécessaire d'aligner les objectifs des métiers sur ceux de la direction fiscale.

L'exemple : le non-recours à un fiscaliste lors d'une négociation commerciale complexe peut compromettre la rentabilité d'une affaire.



4. Le risque de non-conformité

Une entreprise est exposée à ce risque du fait de la défaillance de ses procédures de gestion comptable, du manque de fiabilité de son logiciel de gestion, d'un manque de compétences des personnes intervenantes et de l'absence ou de l'insuffisance de la veille fiscale.

L'exemple. Une mauvaise qualification de ses activités à l'étranger (notamment sur les bénéfices) entraîne des situations de non-conformité par rapport à la réglementation européenne ou française.



5. Le risque comptable

Les données comptables et données fiscales sont étroitement liées, c'est pour cela que la comptabilité représente la première source de menace fiscale. Une gestion optimisée de la comptabilité est de nature à diminuer le risque fiscal.

L'exemple : en cas de défaut de déclaration, l'IFU (Imprimé Fiscal Unique) peut occasionner une amende s'élevant à 50 % de la somme non déclarée.



6. Le risque de management

L'absence de documentation de la gestion fiscale (et des risques associés) limite le partage et la circulation des informations clés au sein de l'entreprise.

L'exemple : le départ d'un fiscaliste peut générer des lacunes dans la mémoire financière de l'entreprise. Des problèmes de traçabilité de l'information peuvent alors se poser (perte de l'historique, difficultés à reconstituer les pièces clés, etc.).



7. Le risque de réputation

Toute défaillance fiscale constitue une menace réelle et sérieuse pour la réputation d'une entreprise, de ses dirigeants et de ses collaborateurs.

L'exemple : un grand groupe américain ne paie aucun impôt sur les bénéfices en France et a été accusé par l'administration fiscale de gonfler ses pertes pour y échapper. A plusieurs reprises, l'image de ce groupe s'est retrouvée écornée. Coïncidence ou conséquence directe, son chiffre d'affaires a décliné entre 2015 et 2017.





Les grands enjeux de la gestion fiscale

C'est généralement à l'occasion d'un contrôle de l'administration que les entreprises traitent le sujet fiscal en profondeur... Pourtant, les conséquences sévères d'une mauvaise gestion fiscale peuvent être évitées.

Afin d'adopter une démarche structurée en amont autour du risque fiscal, il s'agit d'abord de considérer son exposition, avant d'envisager les optimisations possibles.

La France est la championne mondiale incontestée de la créativité fiscale, que ce soit à l'intention des particuliers ou des entreprises. Pour preuve, plus de 90 taxes existent à destination de ces dernières (voir encadré). Une diversité qui peut devenir un casse-tête pour les directions financières, sans compter que la réglementation évolue chaque année et oblige à se mettre constamment et rapidement en conformité.

De fait, une gestion proactive de la fiscalité est tout simplement vitale. Et elle commence souvent par une vision 360° du risque fiscal.

Les sables mouvants d'un système fiscal en constante évolution...

La législation fiscale a encore radicalement évolué en 2019 pour les entreprises. On peut entre autres signaler :

- ▶ Le réaménagement du régime d'imposition lié à l'exploitation et la cession de brevets,
- ▶ Le changement du régime de déductibilité des charges financières,
- ▶ La réforme de l'impôt sur les sociétés...
- ▶ Augmentation de l'exposition fiscale des groupes cotés suite à la mise en œuvre de la norme IFRIC 23

Tous ces changements sont à considérer à la lumière d'une autre réalité : la complexité des régimes fiscaux. En cause, notamment, l'intégration des normes européennes et internationales qui multiplie les contentieux entre l'État et les acteurs privés. De plus, la lutte contre la fraude fiscale s'intensifie. Selon différentes estimations, le nombre de dossiers de fraude dont seront saisis les parquets risque de doubler en application de la nouvelle loi.

L'interprétation, un risque toujours présent : deux exemples récents

Si l'on considère deux mesures phares de 2019, on se rend compte à quel point l'interprétation des nouvelles dispositions est susceptible d'entraîner des confusions au sein des directions financières.

Sur la **modification du régime d'imposition des brevets** (dont l'objectif est d'éviter la localisation artificielle des brevets dans des pays à faible fiscalité), nous nous trouvons face à un système particulièrement technique. En effet, il est possible de bénéficier d'un crédit d'impôt de 10 % sur le résultat net de la conception du brevet. Pourtant, pour calculer ce résultat net, il s'agit de prendre en compte l'ensemble des dépenses R&D engagées par l'entreprise et donc d'être en mesure de tracer tous ces engagements financiers. De plus, ce calcul doit être réalisé pour chaque brevet.

Du côté de la **modification des règles de déduction des charges financières**, le législateur a annoncé son intention de simplifier le régime. Pour l'instant, cela n'est pas le cas ! En effet, l'entreprise doit déterminer un montant de charges déductibles égal à 30 % de l'EBIDA fiscal, ou 3 millions d'euros de charges financières. Notamment lorsqu'il s'agit des comptes consolidés, les fiscalistes doivent opérer un retraitement complexe pour déterminer les montants déductibles.

Nouvelles manières d'auditer

Puisque la législation change souvent et que les interprétations s'avèrent parfois hasardeuses, les entreprises doivent surveiller de près leurs différentes pratiques fiscales. D'où l'intérêt de conduire régulièrement des audits afin de passer en revue son exposition aux risques.

Si le recours à un cabinet d'audit reste essentiel, notamment sur des points juridiques complexes, les progiciels fiscaux « nouvelle génération » embarquent des solutions d'intelligence artificielle. Ceux-ci opèrent automatiquement une partie de la cartographie fiscale de la société. Des mécanismes d'alerte, en cas de non-conformité, vous avertissent et vous guident pour faire évoluer vos pratiques.

Avoir les bons talents mais au fait... quels talents ?

La fiscalité est un domaine tellement vaste et technique qu'il est pratiquement impossible de recruter un spécialiste capable d'intervenir sur tous les domaines de l'impôt, qu'il s'agisse de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés, en passant par les dispositifs de fiscalité locale.

Dans ce sens, notre conseil est de rechercher des profils agiles et disposant d'une vision globale. Ce talent doit avoir la capacité de mobiliser des consultants externes pour faire face à des risques de plus en plus dynamiques.

*Aujourd'hui, près de 90 %
des entreprises contrôlées font l'objet
d'un redressement fiscal.*

Les principales taxes / Les principaux montants

- > TVA
188 714 millions €
- > IS et contribution sociale sur l'IS
66 097 millions €
- > Droits d'enregistrement
14 800 millions €
- > CVAE
14 601 millions €
- > CFER + IFER + Taxes annexes
10 938 millions €
- > TASCOM
945 millions €



s'inspirer de nos clients





Le vrai défi de la fiscalité locale

Si les impôts nationaux affectant les entreprises sont relativement bien maîtrisés (à la fois par les sociétés et par l'administration), des complications et incertitudes émergent du côté de la fiscalité locale. Pour les entreprises, cela peut s'expliquer de deux manières différentes : d'une part, une méconnaissance compréhensible devant la multiplication des taxes et leurs évolutions permanentes ; d'autre part, le recours à des logiciels de gestion fiscale non natifs de l'Hexagone et qui n'intègrent pas assez rapidement les changements réglementaires.



Des chiffres qui posent question !²

56,60 milliards d'euros

C'est le montant de la participation globale des entreprises sur la fiscalité locale, soit 43,10 % de l'impôt local.

Les principaux impôts locaux

- > **CFE** (cotisation foncière des entreprises) : 7,426 milliards (5,64 %)
- > **CVAE** (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) : 16,86 milliards (12,81 %)
- > **Ifer** (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) : 1,493 milliard (1,13 %)
- > **Tascom** (taxe sur les surfaces commerciales) : 0,753 milliard (0,57 %)
- > **Autres impôts et taxes** : 15,83 milliards (17,03 %)

L'avis du CESE

Une complexité croissante et difficile à maîtriser

D'après un avis récent du Conseil économique, social et environnemental (CESE), « Pour une réforme globale de la fiscalité locale », le système local français (en comparaison avec d'autres pays) apparaît comme particulièrement compliqué. Celui-ci est « caractérisé par une multiplicité de taxes, des règles complexes d'affectation des impôts et taxes par niveau de collectivité, un système de dégrèvements et de compensations opaque, un système de péréquation peu lisible, comprenant 16 fonds de péréquation différents, des règles d'affectation complexes, manquant d'objectif clair en matière de réduction des inégalités et qui n'a pas fait l'objet depuis vingt ans, d'une véritable évaluation. »

Si ce constat vaut aussi pour le particulier contribuable, les entreprises sont pleinement exposées à ce système « composite et opaque ».

Le regard de Romain Paraque,

Product Marketing Manager 'Marché Finance ETI & Grandes Entreprises' chez Cegid

« On estime que 80 % de la fiscalité locale des entreprises tourne autour du patrimoine immobilier. De nombreux éléments sont à vérifier : la cohérence des prix entre surfaces et cadastres, le croisement des taxes, l'intégration des seuils, le pré-calcul des montants et déclarations, la vérification des demandes de l'administration... »

Depuis toujours, chez Cegid, nous développons une expertise forte en matière de fiscalité locale pour aider concrètement nos clients à faire face à cette complexité et à remplir les bonnes déclarations. Le résultat ? Nos clients paient les bons montants. »



Avis d'experts

Philippe Pescayre,

(Associé et Managing Partner
du cabinet Alerion)

William Mathiotte,

Avocat collaborateur

“ La digitalisation de la fiscalité est un prérequis ”

Quel regard portez-vous sur la gestion de la fiscalité dans les grosses PME et ETI ?

Encore aujourd'hui, la fiscalité reste un parent pauvre de nos entreprises. Même si cela bouge, certaines d'entre elles considèrent toujours que ce champ est du ressort exclusif de la direction financière. Néanmoins, la situation évolue : avec la complexification de la fiscalité, on assiste à une augmentation des nominations de responsables de la fiscalité. Leur mission consiste généralement à gérer l'intégration de nouvelles sociétés, à encadrer les pratiques autour des prix de transfert et à porter leur attention sur le management multi-sociétés.

Aujourd'hui, entre les prix de transfert, les transactions intra-groupe avec reclassement d'actifs, les obligations déclaratives ou encore les déclarations annuelles de commissions et de courtage, les risques fiscaux sont particulièrement nombreux.

Où en est la lutte contre la fraude fiscale des entreprises ?

L'année dernière, une loi a supprimé le « verrou de Bercy », selon lequel seule l'administration avait l'initiative de poursuivre pénalement les auteurs d'infractions fiscales. Ce n'est plus le cas pour les dossiers dont le montant des rehaussements est supérieur à 100 000 €, qui sont transmis automatiquement au Parquet lorsque l'administration a appliqué des pénalités de 80 % (ou de 40 % en cas de récidive). De ce fait, la pression sur les entreprises s'intensifie. En outre, nous relevons que, dans la plupart des propositions de rectifications, la majoration de 40 % est appliquée systématiquement.



Philippe Pescayre



William Mathiotte

La digitalisation est-elle LA solution pour réduire le risque fiscal ?

Elle est devenue un prérequis. Lors d'un contrôle fiscal, la première chose demandée par le FISC est le FEC (Fichier d'Écritures Comptables). Lorsque le contrôleur constate des anomalies, c'est souvent parce que le logiciel utilisé est obsolète ou mal exploité par des fiscalistes, souvent insuffisamment formés à l'outil. Un bon progiciel doit permettre de réaliser régulièrement des audits du FEC afin d'éviter des contrôles trop douloureux pour l'entreprise en matière de conséquences financières.

Également, le bon progiciel fiscal doit être en mesure d'alerter l'utilisateur sur d'éventuelles mauvaises pratiques. Prenons l'exemple du paiement de prestations de services à l'étranger : il est difficile de prouver que ces prestataires étrangers soient bien assujettis à l'impôt dans leur pays si on ne s'en est pas assuré dès le départ, ce qui peut avoir de lourdes conséquences pour l'entreprise débitrice en matière de retenue à la source. Avec le bon environnement digital, on peut éviter de telles déconvenues.

Enfin, le digital doit surtout permettre d'optimiser et de sécuriser des processus fastidieux comme la gestion des calculs ou des normes comptables en cas d'établissements à l'étranger. Le système informatique doit pouvoir sortir des états fiscaux spécifiques à la succursale étrangère et un retraitement selon les normes françaises. Au quotidien, nous voyons trop de fiscalistes ou de financiers qui réalisent ces calculs sur des fichiers Excel, avec un risque d'erreur accru.

Quels conseils donnez-vous pour prévenir les contrôles ?

Se doter d'un logiciel permettant d'optimiser les rapprochements de TVA, de tester régulièrement son FEC, de consolider les résultats des sociétés fiscalement intégrées, d'auditer ses pratiques et le contenu de ses obligations déclaratives, et de respecter les délais et dates de déclaration.



4 attitudes incontournables.

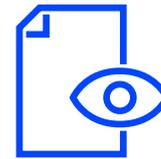
Vous ne voulez pas rester passifs face au tourbillon de la fiscalité !

Aujourd'hui, la fiscalité ne doit plus se subir, elle doit être anticipée. Dans ce contexte, vous avez tout intérêt à définir une stratégie fiscale claire et ambitieuse.



Fluidifier les processus internes.

Le risque fiscal provient souvent d'une mauvaise organisation interne, impliquant à la fois des erreurs mais aussi de sérieuses pertes de temps. La capacité à structurer son management fiscal permet de fluidifier les processus et donc de soulager les personnes en charge.



Préserver son image.

Une recherche sur Google suffit à faire remonter des informations nuisibles pour votre entreprise. Si celle-ci a fait l'objet d'une critique sur sa gestion fiscale (fraude, fuite...), l'impact sur la réputation peut être violent et dommageable à long terme. On le voit actuellement avec les GAFA.



Anticiper les contrôles.

Réduisez le risque de subir un contrôle fiscal en respectant le formalisme (délais et dates de déclaration, rédaction des documents...), en testant régulièrement votre FEC et en encadrant strictement vos opérations complexes ou importantes. Savez-vous que la DGFIP³ utilise des techniques d'analyse de données basées sur l'IA (à travers le croisement des données des entreprises avec celles des données personnelles, patrimoniales ou financières) pour repérer les fausses déclarations et mieux cibler les contrôles !



Optimiser.

Certaines entreprises pensent s'acquitter (à tort) des bonnes taxes ou des bons montants. De plus, sur un certain nombre de taxes, la maîtrise de l'administration fiscale n'est pas au rendez-vous. Leurs positions sur certains sujets peuvent entraîner des pertes d'opportunité, charge à vous de challenger leurs interprétations.



Réorganisez votre fonction fiscale

En interne

Avec qui les « fiscalistes » travaillent-ils ?

- **Le service juridique**, pour le suivi et l'intégration des évolutions réglementaires ainsi que les mises à jour des logiciels de gestion ;
- **Le service RH**, pour le suivi et l'intégration des changements en matière de rémunération et de postes de charges ;
- **Le service comptable**, pour récupérer les balances comptables à jour au bon moment ;
- **Les services financiers hors France**, pour consolider les données monde ;
- **Les métiers**, pour, d'un côté, apporter de l'expertise (optimiser fiscalement un contrat client) et, de l'autre, récupérer des informations stratégiques (les métiers communiquent plus directement avec le fiscaliste).

Comment mieux collaborer grâce au digital ?

- Des plateformes de gestion facilitant la collecte, la mise en cohérence et le **partage des données** (quasiment en temps réel) ;
- Des plateformes de gestion permettant la **création de groupes d'intérêt au sein de modules de chat interne** ;
- Des plateformes de gestion optimisant **les tâches de contrôle et de validation des opérations** touchant à la fiscalité.
- Des plateformes de gestion facilitant la **constitution d'une mémoire financière** pour des données toujours accessibles et des opérations parfaitement traçables.
- Des plateformes de gestion qui vont **centraliser et optimiser la charge fiscale**. La solution permet de traiter tous les sujets, depuis la TVA et l'IS, jusqu'à la micro-fiscalité et la gestion du parc immobilier.

Avec l'administration fiscale

Un autre regard sur l'administration fiscale

- L'administration a considérablement investi dans le digital et l'Intelligence Artificielle, obligeant les entreprises à également investir pour rester sur un même pied d'égalité ;
- Une mondialisation croissante des activités économiques et une augmentation du nombre de transactions, accentuant la « peur » que certaines recettes fiscales leur échappent ;
- Certaines taxes, notamment en matière de fiscalité locale, sont mal maîtrisées car complexes, éparées, récentes ou peu « visibles » en interne.

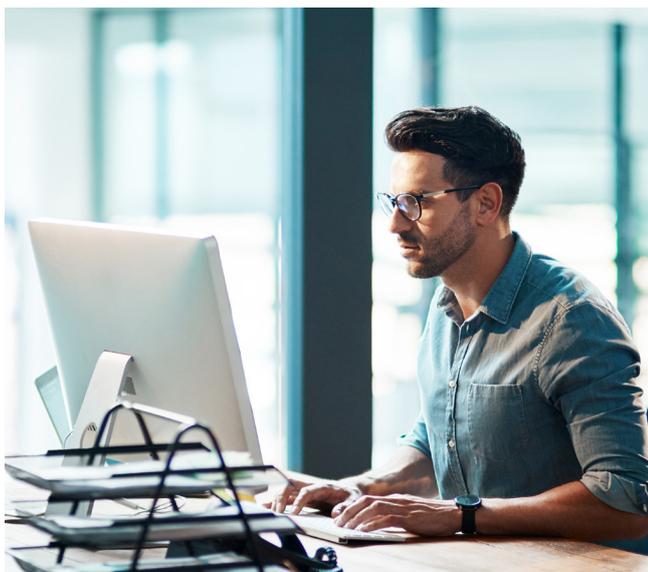
Le partenariat de confiance : initiative à suivre

Le 14 mars 2019, le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, a annoncé la mise en place d'un « partenariat fiscal » entre les grands groupes et entreprises de taille intermédiaire (ETI) avec l'administration fiscale. Dispositif déjà pratiqué au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, cela permet à l'entreprise d'obtenir rapidement des réponses de l'administration face à des questions fiscales complexes. En contrepartie, l'entreprise doit afficher plus de transparence sur ses différentes opérations financières.

En mars 2019, douze entreprises ont accepté de s'engager dans ce « partenariat fiscal ». Affaire à suivre.

Pourquoi agir dès maintenant ?

- Développer des relations de confiance avec l'administration fiscale à travers une communication régulière, experte et fiable ;
- Utiliser l'intelligence artificielle et un éditeur avancé sur la conformité pour mieux prendre en compte la doctrine fiscale et anticiper ses évolutions ;
- Se construire un réseau d'experts pour absorber la complexité de certains sujets fiscaux.



Passez d'une production fiscale efficace à une gestion dynamique et experte des risques et opportunités

Injectez de l'**intelligence métier**, en facilitant le travail des personnes compétentes en matière de pré-calcul, de contrôle, de croisement des données...

La solution vous permet d'historiser toutes les données, réelles, corrigées, prévisionnelles, budgétées et simulées, afin d'établir les meilleures analyses.

Optimisez l'édition d'états pour comparer les différentes hypothèses, les déclarations légales, les prévisions et simulations, au sein d'une même application.

Au sein du progiciel Cegid, chaque saisie est validée par plus de 200 contrôles de cohérence (bloquants) ou de vraisemblance (non bloquants).

Optimisez votre pilotage, pour anticiper les échéances et réaliser les bonnes actions au bon moment

- Choisissez une solution ergonomique, toujours disponible, et facile à prendre en main.
- Optez pour une plateforme disposant de tableaux de bord dynamiques, clairs, fiables et précis.
- Centralisez et standardisez l'ensemble de vos déclarations fiscales.

Bénéficiez d'une **exhaustivité des taxes couvertes**, qui vous permet de gérer aussi bien les taxes nationales que les taxes locales

Choisissez l'éditeur vous offrant la couverture fonctionnelle la plus étendue pour sécuriser la production des obligations et déclarations fiscales. Avec Cegid, bénéficiez en plus d'une expertise particulièrement forte en matière d'intégration fiscale.

Optez pour la **conformité « by design »**, avec un logiciel qui intègre rapidement les dernières exigences réglementaires et jurisprudentielles pour que vos opérations soient toujours conformes

Conclusion

Choisissez un éditeur qui anticipe les évolutions légales, technologiques et conjoncturelles. Le service de veille légale et d'influence publique chez Cegid permet à chaque entreprise de s'adapter facilement aux mutations et réorganisations qui rythment sa vie économique. Et les experts Cegid améliorent sans cesse les outils de pilotage de la fiscalité, pour accompagner les décideurs financiers d'aujourd'hui et de demain.

À propos de Cegid :

Cegid est un acteur majeur des solutions de gestion pour les professionnels des métiers de la Comptabilité, de la Finance et de la Fiscalité, de la Paie et des Ressources Humaines et du Retail. Fort de son expérience de leader des solutions de gestion SaaS, Cegid accompagne la digitalisation des entreprises et des organisations publiques. Cegid combine une vision prospective et pragmatique des métiers, et la maîtrise des nouvelles technologies afin d'apporter de l'innovation utile. Avec une maîtrise unique du réglementaire. Cegid s'engage dans la durée avec ses clients.

Dans un monde en évolution rapide, Cegid ouvre les possibles et permet à chaque métier d'augmenter sa valeur ajoutée. Cegid compte 2400 collaborateurs et vend ses solutions dans 75 pays. Cegid a réalisé un chiffre d'affaires de 401 M€ en 2018. Pascal Houillon est le Directeur Général depuis mars 2017.

cegid

Siège social

Cegid Group - 52 quai Paul Sédallian
69 279 Lyon Cedex 09

Tél. 0 811 884 888

Société par Actions Simplifiée au capital de 18 606 860 euros - SIREN 410 218 010 RCS LYON - SIRET
410 218 010 00032 - TVA CEE FR 07 410 218 010

www.cegid.com

